

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

Quels sont les plafonds par visite pour les services paramédicaux ?

Les maximums par visite varient selon le service obtenu. Il est bon de comparer les tarifs avant de choisir des produits ou services pour réduire le montant que vous avez à débourser pour ceux-ci.

Pour les membres RTIP actuels, veuillez vous inscrire ou vous connecter à votre compte membre sur member.otip.com pour consulter les détails spécifiques de votre couverture.

Service	Maximums par visite*	Service	Maximums par visite*
Physiothérapie	Visite initiale - 134 \$ Visite subséquente - 84 \$	Acupuncture	Visite initiale - 205 \$ Visite subséquente - 205 \$
Chiropratique	Visite initiale - 250 \$ Visite subséquente - 123 \$	Homéopathie	Visite initiale - 225 \$ Visite subséquente - 130 \$
Massothérapie	Visite initiale - 103 \$ Visite subséquente - 103 \$	Naturopathie	Visite initiale - 240 \$ Visite subséquente - 180 \$
Thérapie - shiatsu	Visite initiale - 136 \$ Visite subséquente - 90 \$	Diététique	Visite initiale - 150 \$ Visite subséquente - 110 \$
Réflexologie	Visite initiale - 95 \$ Visite subséquente - 80 \$	Ergothérapie	Visite initiale - 170 \$ Visite subséquente - 170 \$
Orthophonie	Visite initiale - 203 \$ Visite subséquente - 203 \$	Fournisseurs de services en santé mentale (psychologue, psychologue associé, psychothérapeute, travailleur social, professionnel possédant une maîtrise en service social, conseiller clinicien et psychoanalyste).	Visite initiale - 250 \$ Visite subséquente - 250 \$
Ostéopathie	Visite initiale - 135 \$ Visite subséquente - 135 \$		
Podiatrie**, podologie**	Visite initiale - 100 \$ Visite subséquente - 75 \$		

* La franchise et le pourcentage de remboursement s'appliquent aux frais admissibles.

**Les frais chirurgicaux ne sont pas assujettis aux maximums par visite.